

# Sécurisez votre location de mobil-home à l'année : les points de contrôle indispensables

---

## Sécurité et conformité technique

- Vérifier la validité du certificat de conformité gaz (obligatoire tous les 3 ans) et l'état des flexibles (date de péremption).
- Contrôler la présence et la date de péremption du détecteur de fumée ainsi que la présence d'un extincteur à jour de révision.
- Vérifier la conformité de l'installation électrique : présence de prises de terre et bon fonctionnement du tableau avec disjoncteurs différentiels.
- S'assurer que les grilles d'aération hautes et basses ne sont jamais obstruées pour prévenir l'accumulation de monoxyde de carbone.

## État structurel et étanchéité

- Inspecter le châssis et les pieds de calage pour détecter toute trace de corrosion importante ou d'affaissement.
- Tester l'étanchéité des menuiseries (fenêtres et portes) et vérifier l'absence de moisissures dans les angles des plafonds ou derrière les meubles.
- Examiner l'état de la toiture (absence de fuites, état des tôles ou de la bâche) et des joints d'étanchéité extérieurs.

## Plomberie et équipements

- Tester le chauffe-eau ou la chaudière et exiger la preuve du dernier entretien annuel obligatoire par un professionnel.
- Vérifier le bon écoulement des eaux usées et l'absence de fuites sous les éviers, le lavabo et la douche.

## Points administratifs et contractuels

- Consulter le contrat de location annuel pour clarifier les modalités de facturation des charges (eau, électricité).
- Vérifier les clauses spécifiques du camping concernant les frais de sous-location et les autorisations nécessaires.